

M. François GUERET
Quartier des Castors
B.P. 149
BANGUI (RCA)

Bangui le 20 Mars 1990

A SON EXCELLENCE LE GENERAL D'ARMEE André KOLINGBA
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
PRESIDENT-FONDATEUR DU RASSEMBLEMENT DEMOCRATIQUE
CENTRAFRICAIN (RDC)
BANGUI

Monsieur le Président,

J'ai le très respectueux honneur de vous adresser le présent écrit.

Je vous remercie d'avance de la bienveillance, de l'attention et de l'intérêt que Vous porterez à ces quelques lignes.

Depuis le 1er Décembre 1986, date de ma sortie de la prison de Ngaragba où j'ai passé deux ans, je me suis gardé de toute déclaration publique, écrite ou parlée, hormis la réclamation du rappel de mes traitements de grade de Magistrat Hors Hiérarchie de l'Ordre Judiciaire à partir du 1er Août 1985 jusqu'aujourd'hui. Je l'ai fait conformément à la loi n°62/367 du 2 Février 1962 portant Statut de la Magistrature. Cette loi est toujours en vigueur ; mais je Vous ai écrit sans succès.

I/-

Quand Vous m'avez appelé comme Haut Commissaire d'Etat à la Présidence en Avril 1983, je Vous ai dit expressément et avec insistance avant d'accepter, que je ne voulais pas d'intermédiaire entre Vous et moi, afin d'éviter la déformation de mes propos.

Je Vous ai dit que je ne suis pas tribaliste (mon passé politique en témoigne) et qu'il faut travailler dans le seul souci de l'égalité de tous, c'est-à-dire travailler à établir et à affermir la justice entre tous les enfants, filles et fils de Centrafrique, entre toutes les tribus et toutes les ethnies de la R.C.A, sans distinction aucune.

Etablir et affermir la justice, c'est-à-dire gérer honnêtement et efficacement les biens de l'Etat et sévir résolument contre le pillage de l'Economie nationale, sévir sans détour contre la fraude, la corruption, les détournements de deniers publics, et l'affairisme honteux et rétrograde des dirigeants d'Etat.

Je Vous ai dit que Vous devriez Vous contenter de Votre liste civile et de Vos fonds politiques réguliers et empêcher Vos ministres, Vos collaborateurs et tous les agents de l'Etat de vider les caisses publiques.

C'est cette politique qui devait asseoir Votre popularité parmi Vos compatriotes et faire Votre grandeur devant l'Histoire.

En effet, l'unité, la fraternité, la paix et le progrès ne peuvent être obtenus que par l'observance de la justice entre tous, par la lutte contre la discrimination tribale, la saine et correcte gestion de l'Economie nationale, et le respect scrupuleux de la chose publique et des droits de la personne humaine.

Dès que je tournais le dos, certains de Vos parents et proches collaborateurs passaient

après moi pour Vous dire exactement le contraire.

De par leurs fonctions, ils Vous amenaient des valises pleines de billets de banque, et Vous disaient que c'est comme cela qu'il faut faire : il faut se servir.

Ils Vous affirmaient que c'est le tour des Yakomas de bouffer.

Ils Vous affirmaient que les Ngbakas ont bouffé de la chair humaine, les Yakomas eux, doivent bouffer de l'argent ; et que, pour ce faire, les Yakomas doivent occuper tous les postes juteux, là où il y a beaucoup d'argent à gagner ; et partant de là, ils achèteront tous les cadres et futurs cadres du pays et les contrôleront, ce qui Vous permettra de vous maintenir très longtemps au Pouvoir.

La réalité atteste aujourd'hui que Vous avez suivi leurs conseils et que Vous avez pris ces illusions pour argent comptant./-

Quand je suis arrivé à la présidence de la République en Avril 1983, j'avais eu à peine le temps de m'asseoir que la coterie d'intrigants qui Vous entoure s'est mise en mouvement contre moi.

C'est M. Jacob GBETI qui, le premier, a fait irruption dans mon bureau à propos de la nomination du Directeur Général de la Sécurité Sociale. Je Vous avais proposé M. PAPANIA et M. GBETI n'était pas d'accord avec cette proposition parce que M. PAPANIA n'est pas Yakoma.

Je Vous ai fourni les arguments qui militaient en faveur de M. PAPANIA suivant les principes que je viens d'énoncer. M. PAPANIA était et est toujours un cadre compétent, honnête et travailleur. Je Vous ai dit qu'il faut promouvoir les cadres de cet acabit pour l'efficacité de Votre politique.

M. GBETI, lui, voulait faire nommer à ce poste quelqu'un dont la femme était Yakoma. Je m'y suis opposé et Vous avez signé le décret de nomination de M. PAPANIA comme Directeur Général de la Sécurité Sociale.

M. GBETI, en faisant irruption dans mon bureau, s'était mis à vociférer, en substance, en ces termes :

« Qu'est-ce que Vous êtes venu faire ici ? Vous êtes un opposant ; Vous n'êtes pas des nôtres... etc. »

Je Vous ai aussitôt rendu compte de cet incident ; Vous ne m'avez donné aucune réponse ; Vous vous êtes retranché dans un silence que, sur le champ, je ne comprenais pas.

J'ai su par la suite qu'ils Vous avaient répété cela dans une réunion restreinte.

Effectivement, je n'étais pas, je ne suis toujours pas des Vôtres, parce que je n'ai jamais plongé la main dans les caisses de l'Etat, dans les caisses des Sociétés d'Etat d'Economie Mixte ; parce que je n'étais pas venu remplir mes poches comme d'autres l'ont fait et le font encore.

C'est le 27 Octobre 1970 que j'ai soutenu à l'Université de Paris I mon mémoire pour l'obtention du Diplôme d'Etudes Supérieures de Science Politique sur le sujet suivant : « LA FORMATION DE L'UNITE NATIONALE EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE ».

A la page 104 et à la page 105 de ce mémoire, j'ai écrit ceci :

« Les institutions mises en place n'étaient pas, par nature, inadaptées aux exigences de la consolidation de l'Unité Nationale, mais leur inadéquation était rendue possible en très grande partie par les hommes chargés de les appliquer ; en particulier, l'institution du parti unique exige des hommes extraordinaires tant par leurs qualités intellectuelles que morales ; pour que le parti soit guidé et remplisse le rôle qui demeure le sien, il faut qu'il soit dirigé par des chefs de grande culture, ayant une pensée politique, des hommes de tempérament, lucides et décidés ».

« D'autre part, aucune révolution sociale n'est possible tant que l'Administration

d'Etat sera dirigée par des fonctionnaires aux moyens intellectuels limités et de surcroît plus soucieux de s'enrichir que de s'occuper consciencieusement de la gestion de la chose publique ».

« Ces exigences que nous nous permettons de formuler sont d'autant plus urgentes que la société centrafricaine est une société sous-développée ».

Je Vous rappelle que j'ai écrit ce texte en 1970.

Aujourd'hui, 20 ans après, il est crûment d'actualité.

Effectivement, je n'ai jamais été et je ne suis toujours pas des Vôtres, parce que je n'ai jamais été et je ne suis pas tribaliste.

Dès 1970, j'écrivais dans mon mémoire précité aux pages 108 et 109 que : « L'histoire précoloniale de la RCA nous a révélé que l'ethnie ou la tribu est un groupe traditionnel qui n'avait acquis, ni une suprématie sur tous les autres groupes, ni une rigidité ou fermeture par rapport à ceux-ci ».

« L'Histoire des premiers temps de l'émancipation a prouvé que notre leader d'alors, issu de son milieu ethnique, était encadré par tous les oubangiens en quête de liberté et que lui-même avait toujours manifesté une vocation nationale, jamais tribale ».

« Parce que la république Centrafricaine recèle une multiplicité d'ethnies de faibles dimensions et sans particularismes agressifs, le problème tribal est toujours resté secondaire et l'unité nationale n'en a pas souffert ».

« Les masses centrafricaines n'ont jamais avivé le sentiment tribal ».

« Il est paradoxal que la classe politique qui comprend les cadres et les universitaires, les hommes politiques en place, les fonctionnaires et certains représentants des professions privées veuillent asseoir leur domination politique par un sentiment tribal qui n'a jamais soulevé les masses centrafricaines ».

« Ces diverses catégories politiques devraient utiliser d'autres armes politiques ».

Ce sont ces principes qui m'ont guidé dans la lutte contre Bokassa et ses acolytes.

Je rappelle que je suis le Centrafricain qui, au mois de Mai 1979, a dénoncé les crimes de Bokassa à Amnesty International. Cette dénonciation a permis à Amnesty International de procéder à une enquête approfondie qui a confirmé mes accusations. C'est grâce à cela qu'Amnesty International a lancé contre Bokassa la campagne de presse du 14 Mai 1979, juste avant la tenue du sommet franco-africain de Kigali. On connaît la suite.

Auparavant, le 18 Avril 1979, j'avais adressé une note de 15 pages dactylographiées aux Autorités françaises, pour leur demander de nous aider à mettre fin au régime honteux et sanguinaire de Bokassa.

J'avais intitulé cette note « Nécessité et urgence d'un changement politique en Centrafrique ».

C'est à cause de ces multiples actions que, sans mon accord préalable, j'ai été nommé Ministre de la Justice, de la Fonction Publique et du Travail dans le Gouvernement de Salut Public du 26 Septembre 1979, alors que je me trouvais encore à Paris.

J'ai quitté ce Gouvernement au bout de six mois à cause des difficultés que j'ai rencontrées dans mes fonctions. Le Gouvernement de Salut Public comprenait dans le haut de l'échelle, des acolytes notoires de Bokassa qui s'opposaient à ce que la lumière soit faite sur le passé.

En conseil de Ministres, il m'avait été demandé de présenter un projet d'ordonnance instituant un tribunal d'exception pour juger à la hâte Bokassa et ses acolytes. Je m'y suis opposé ; parce que cela aurait permis à certains acolytes notoires de Bokassa, de par leur position dans le nouveau gouvernement, de désigner le menu fretin à la vindicte publique pendant qu'eux masqueraient leurs écrasantes responsabilités dans la faillite du régime déchu.

J'ai donc fait juger Bokassa et ses acolytes suivant le Code de Procédure pénale

centrafricain qui prescrit la reprise du procès en cas de l'arrestation de l'accusé qui a été jugé par défaut.

Voilà pourquoi au retour de Bokassa en 1986, il était impossible de faire autrement sur le plan légal que de reprendre le procès à zéro pour faire la lumière sur le passé. Cela s'est fait à la satisfaction de tout le monde, grâce à ma ferme détermination de servir l'intérêt supérieur de la République Centrafricaine.

Effectivement, je n'étais pas et je ne suis toujours pas des vôtres parce que pour moi démocratie est synonyme de justice, d'égalité. Elle requiert la défense et la promotion de la justice, la reconnaissance totale et effective des droits de la personne humaine.

Ainsi, « Le fruit de la justice sera la paix, »

« la justice produira le calme et le sécurité pour toujours. » Esaïe ch. 32, v. 17.

Voilà les principes qui m'ont toujours guidé dans mon action politique. Voilà l'esprit dans lequel j'avais accepté de travailler avec Vous. Au lieu de me suivre dans ces principes, Vous avez écouté vos proches parents, les intrigants de votre entourage, et Vous m'avez jeté en prison.

II/-

Mais, entre le 1er Septembre 1981 et le 20 Mars 1990, date à laquelle j'écris ces lignes, Qu'avez-Vous fait ?

Vous avez commencé par tromper Vos compatriotes.

Dans Votre déclaration du 1er Septembre 1981, Vous avez affirmé que les partis politiques étaient seulement « suspendus » et non dissous.

Puis le 1er Octobre 1981, Vous avez déclaré que :

« l'œuvre à entreprendre est d'une importance évidente et requiert la participation de tous les Centrafricains sans exclusive. Aussi, est-ce avec confiance que nous annonçons notre désir de rencontrer au moment venu les représentants des différentes forces vives de la nation, à savoir les partis politiques, les syndicats, la jeunesse et les femmes ».

A l'heure où j'écris ces lignes, on attend toujours cette réunion avec les syndicats et les partis politiques ; réunion que Vous aviez annoncée solennellement et « avec confiance ».

Dans une autre déclaration faite le 4 Novembre 1981, Vous avez dit : « Ainsi que j'ai déjà eu à le dire, l'Armée n'a nullement l'intention, ni de confisquer le Pouvoir, ni de s'y éterniser ».

Or Vous étiez le chef de cette armée au nom de laquelle le Président DACKO Vous a fait cette passation de service.

Vous devriez donc Vous retirer Vous-même. Or voici que Vous vous êtes « éternisé » au Pouvoir après avoir chassé et emprisonné les autres officiers qui n'étaient pas de votre ethnie.

Est-ce là le respect de la parole d'un Officier Supérieur ?

Après cela, un beau jour, les Centrafricains ont entendu l'expression de « sursaut patriotique ». Si sursaut patriotique il y a eu, il venait du Président DACKO qui, ne se sentant plus en mesure de gouverner efficacement, a volontairement abandonné le Pouvoir, et Vous l'a donné sur un plateau d'argent, sans que Vous ayez pris aucun risque, ni politique ni militaire.

Nous ne savons toujours pas à quelles conditions il Vous a passé le Pouvoir !!
Qu'était-il convenu entre vous deux ?

Peut-on comprendre, comme Vous l'avez dit le 4 Novembre 1981, qu'il était convenu que Vous ne deviez pas « confisquer le Pouvoir ni s'y éterniser » ?

Le Président DACKO est-il libre de se déplacer et de parler pour que les Centrafricains sachent la vérité ?

Dès le 3 Mars 1982, les néfastes conséquences de votre politique tribaliste ont éclaté au grand jour. On s'est aperçu que le Comité Militaire de Redressement National était profondément miné par le tribalisme et le régionalisme, alors qu'on croyait que l'Armée Centrafricaine est le creuset où se forme la conscience du patriotisme et de l'unité nationale.

L'écrasante responsabilité de cette situation incombait bien évidemment au chef de cette armée qui n'a pas su unir ses troupes, c'est-à-dire à Vous.

Ainsi Vous aviez donné au grand jour le coup d'envoi de la discrimination tribale, de la division, de la haine et des inimitiés entre les ethnies, qui se poursuivent et s'exacerbent depuis Votre arrivée au Pouvoir.

III/-

Depuis le 28 Novembre 1986, Vous avez promulgué une constitution, créé un parti unique et mis en place d'autres organes. A quoi servent-ils ?

Qu'y a-t-il de changé dans la vie des Centrafricains avec cette démocratie en trompe-l'œil ?

S'agissant de la Constitution, il faut bien dire qu'elle n'est pas démocratique. Elle est autocratique dans sa lettre et dans son esprit.

Je n'en veux pour première preuve que l'art.2 qui dit : « la souveraineté appartient au peuple qui l'exerce par la voie de son représentant élu au suffrage universel... » (C'est moi qui souligne).

Cela signifie que Vous, Président de la République, Vous êtes, constitutionnellement le seul représentant du peuple. La Constitution ne dit expressément si les Députés et autres sont aussi les représentants du peuple. L'art.19 donne la composition de l'Assemblée, sans plus.

A titre de comparaison, voyons ce que disent les autres constitutions africaines :

- la Constitution du Cameroun du 2 Janvier 1972 al.2 dit :

« la souveraineté nationale appartient au peuple camerounais qui l'exerce par l'intermédiaire du Président de la République et des Députés à l'Assemblée Nationale ».

- Je passe à la Constitution du Gabon du 25 Avril 1975, art.3 et je trouve ceci :

« la souveraineté nationale émane du peuple qui l'exerce directement par l'élection et le référendum et indirectement par les organes investis des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire ».

Et je me reporte à la Constitution de la Côte d'Ivoire du 3 Novembre 1960 ; elle dit en son art.4 que : « le peuple exerce sa souveraineté par ses représentants et par la voie du référendum ».

Quant à la Constitution du Sénégal du 7 Mars 1963, elle dit en son art.2 que : « la souveraineté nationale appartient au peuple sénégalais qui l'exerce par ses représentants... ».

Et je termine par la Constitution du Zaïre du 15 Août 1974 art.9 : « le pouvoir émane du peuple qui l'exerce par le Président du Mouvement Populaire de la Révolution... et par les organes du Mouvement Populaire de la Révolution ».

Cette brève comparaison est édifiante.

Le caractère autocratique de cette constitution est réaffirmé par son art.20 qui définit le statut du Président de l'Assemblée nationale. Voilà le second personnage de l'Etat qui est nommé en réalité par le Président de la République ; et tout Président d'une Assemblée qu'il est, le renouvellement de son mandat dépend de « l'accord du Président de la République ; et de surcroît, il est élu pour la durée de la session. De quel poids pèse un tel personnage qui est censé être le second personnage de l'Etat ? Ce n'est pas crédible ; ce n'est pas sérieux ; ce

n'est pas démocratique.

L'incorrection de l'art.32 montre bien que le texte retenu n'est pas celui proposé par la Commission présidée par un Magistrat. En effet, l'art.32 parle du Procureur de la République auprès de la Cour... Aucun magistrat n'a pu écrire une telle grossièreté ; tout Magistrat dira qu'il s'agit du Procureur Général près la Cour... S'agissant de la loi fondamentale du pays, sa rédaction aurait dû être plus sérieuse.

Non représentative, cette Constitution l'est encore par le résultat du vote qui se décomposait comme suit :

Inscrits : 871.395

Votants : 763.451

Suffrages exprimés :

Oui : 696.055

Non : 58.752

Nuls : 8.644

Je remarque que la population centrafricaine est estimée à 3 millions d'habitants, qu'elle est de composition très jeune, et qu'on vote à 18 ans.

Ces chiffres ne reflètent donc pas la composition réelle du corps électoral. La Constitution a donc été approuvée et votre élection acquise que par moins ¼ de la population centrafricaine.

Ce n'est pas représentatif ; ce n'est pas légitime.

On retrouve les mêmes réactions dans les élections législatives et municipales où la participation de la population de Bangui n'avait probablement pas dépassé les 25%.

IV/-

Quant à Votre parti unique, le Rassemblement Démocratique Centrafricain (RDC), Vous avez-vous-même constaté son échec.

Dans un discours prononcé le 19 Août 1989, Vous avez qualifié le parti de parti « d'avant-garde » ; en somme, comme les partis communistes ? Que signifie « parti d'avant-garde » par ce temps présent du vent qui vient de l'Europe de l'Est, là où les partis d'avant-garde se sont sabordés ? Et personne n'ignore que ce vent souffle actuellement sur l'Afrique noire.

Par la même occasion, Vous avez avoué que les cotisations ne rentrent pas, que les cadres et dignitaires de l'Etat boudent le parti, c'est-à-dire que la fraction consciente de la population centrafricaine ne se reconnaît pas dans Votre « parti d'avant-garde » ! C'est tout de même grave !

Vous devriez aller jusqu'au bout de cette logique !

Votre constat, que Vous faites dans Votre discours du 19 Août 1989, est corroboré par la résolution contenue dans le procès-verbal de la réunion des Présidents Sous-Fédéraux du RDC de la ville de Bangui ; réunion tenue le 9 Décembre 1989 à 16 h, au domicile de M. NANGUINZAPA Firmin.

La résolution constate que :

« la faible participation des militants au défilé du 1er Décembre est un coup dur « pour notre parti ».

Et ces présidents sous-fédéraux du RDC de Bangui estiment que :

« cette démobilisation est due au manque de motivation ; en effet il n'y a aucun « stimulant, aucun élément incitatif pour le militant dans l'environnement social, professionnel, économique, privé et public ; même au sein du parti, il n'y a plus de « dialogue ».

Pourquoi cela ?

En réalité, personne n'a pris la carte du RDC par conviction politique, par adhésion à

votre personne ou à Votre politique.

Tous y viennent pour être à l'abri des tracasseries ; on prend la carte du RDC pour avoir un poste, plus facilement.

Les cellules du RDC sont composées des membres des anciens partis que Vous prétendez avoir supprimés. C'est sous le manteau du RDC que ces partis et les ethnies majoritaires exacerbées par votre politique de discrimination tribale tiennent leurs réunions et préparent activement Votre renversement par la violence et le soulèvement général.

Le RDC, c'est aussi le lieu géométrique de tous les froussards, de tous les griots et de tous ceux que le courage rebute.

Le RDC a donc échoué.

Au lieu d'être l'homme de tous les Centrafricains, Vous vous êtes identifié à un clan tribal.

Vous avez fait de la République Centrafricaine une entreprise personnelle et familiale.

Votre style et Vos méthodes de gouvernement s'appellent : discrimination tribale, injustice, détournement de deniers publics par Vos parents et autres cousins, pillage des biens de l'Etat, pillage de l'économie nationale, corruption et fraude généralisée à tous les niveaux, détournement à des fins personnelles de l'aide étrangère (dons du Japon, de la France, de l'Allemagne fédérale, etc...etc.).

A longueur de journée, la radio nationale diffuse des chants et autres louanges dithyrambiques en Votre nom et au nom de Votre épouse et du RDC.

Croyez-Vous que tout cela est vraiment sincère ?

« Malheur à Vous, quand tout le monde dira du bien de vous » a dit le Christ ! « C'est ainsi qu'ils traitaient vos pères, a-t-il ajouté ! mais moi je vous dirai : « c'est ainsi qu'ils traitaient Bokassa ». Que n'avez-Vous pris les leçons de notre passé politique récent ?

Il en est de même de la télévision où l'on voit très fréquemment des soi-disant « Sœurs unies », un ramassis de femmes en majorité Yakoma qui exécutent sur le petit écran des mouvements lascifs manifestement indécents en chantant Votre nom !

Vous voyez bien tout cela ; Vous le savez et Vous laissez faire. Mais dites-Vous bien que le vent du changement qui souffle sur l'Afrique noire ne tolérera pas longtemps ce culte désuet de la personnalité.

V/-

Aussitôt arrivé au pouvoir, Vous vous êtes transformé en marchand d'œufs, en marchand de poulets, en marchand de dindes, etc., etc., suivant en cela les mêmes pratiques que Bokassa. Dans votre ferme de MBOKO, l'assistance technique étrangère travaillait personnellement pour Vous alors qu'elle est venue pour l'Etat centrafricain.

Vous vous êtes octroyé des concessions de diamants à Mingala en chassant les premiers occupants, même ceux qui sont de la localité.

Vous vous êtes transformé en négociant en diamants, en négociant en or.

Vous êtes devenu le concurrent déloyal des commerçants de la place de Bangui.

Vous êtes acheteur des immeubles saisis par les services des Impôts et du Trésor sur les commerçants de la place de Bangui à Bambari.

Du jour au lendemain, Vous êtes devenu propriétaire de milliers de têtes de bœufs.

Pourtant, les Centrafricains étaient en droit d'espérer que l'affairisme du Magistrat Suprême de la nation n'était plus pour eux qu'un mauvais souvenir. Eh bien non, ils se sont vraiment trompés. Vous l'avez rendu plus présent, plus actuel que jamais.

VI/-

Dans Votre proche entourage, dans toutes les Administrations, dans les Sociétés d'Etat et Société d'Economie Mixte, dans l'Armée, Vous avez poussé votre politique de

discrimination tribale à son paroxysme, exacerbant ainsi les inimitiés, la haine et la division entre les cadres et intellectuels des autres ethnies et ceux de votre clan et votre famille.

Jugez-en Vous-même :

Dans votre entourage immédiat, Votre Conseiller économique et financier, M. Joseph KOYAGBELE est Votre cousin, et donc un Yakoma.

Il est en même temps le Directeur Général de l'UBAC.

Il est le Président du Conseil d'Administration de la SOGESCA.

Il est le Président du Conseil d'Administration de PETROCA.

Tout cela pour une seule personne ; et pourtant le pays ne manque pas de cadres compétents.

Votre autre Conseiller économique et financier, M. Henri GUERELA est Votre cousin, donc un Yakoma.

Votre chef de Cabinet particulier, M. Martin YANDO, est Martin YANDO, est Yakoma.

Le Secrétaire Général à la Présidence de la République, M. Jean PANDA, n'est autre qu'un autre Yakoma.

Et j'en arrive à l'Administration proprement dite :

L'exemple de l'Université est patent. L'Université est censée être le lieu où se forment les cadres et intellectuels du pays ; lieu privilégié où se forge la conscience de l'unité nationale ; Qu'en avez-Vous fait ?

- Le Recteur de l'Université est Sango (Yakoma sur le plan ethnique).

- Le Doyen de la Faculté de Médecine est Yakoma.

- Le Doyen de la Faculté des Sciences est Yakoma.

- Le Doyen de la Faculté des Sciences Humaines est Yakoma.

- Le Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences Economiques est Yakoma.

Je reste dans l'Education nationale pour Vous dire que l'Inspecteur Général de l'Enseignement qui vient d'être nommé est un Yakoma, et que, le Secrétaire Général du Ministère de l'Education nationale un Yakoma.

Il en est de même des autres Administrations ; je cite pêle-mêle que :

- Le Directeur Général des Travaux Publics est un Yakoma.

- Le Directeur du Cadastre est un Yakoma.

- Le Trésorier-Payeur Général est votre neveu, donc un Yakoma.

- Le Directeur Général des Impôts est Sango (Yakoma au plan ethnique).

- Le Directeur Général des Domaines est un Yakoma.

- Le Directeur national de la BEAC est un Yakoma.

Et j'en arrive aux Sociétés d'Etat et aux Sociétés d'Economie Mixte.

Elles sont mises à sac par vos cousins et autres parents çà et là.

Le Haut Commissaire aux Sociétés d'Etat et Sociétés d'Economie Mixte se sert pour ses besoins personnels et ses constructions dans les Sociétés d'Etat et d'Economie Mixte. Vous ne pouvez pas dire que Vous n'êtes pas informé de ce pillage. Vous ne dites rien. Il est des vôtres ; il est Yakoma.

Un autre de vos cousins, M. NGOUYONGBIA a pillé la Société Nationale des Eaux (SNE) quand il en était le Directeur Général. Il est resté impuni parce qu'il est Yakoma et se classe de surcroît parmi Vos cousins.

Quand M. NGOUYONGBIA a eu fini de plier la SNE, il a reçu une promotion : Vous l'avez nommé Directeur Général de la Caisse Autonome d'Amortissement des Dettes de l'Etat (CAADE). Il a pillé cette Caisse et s'est acheté deux voitures Mercedes avec le fruit de cette rapine. Il nargue ceux qui osent légitimement à en parler. Il est resté impuni.

Quand M. NGOUYONGBIA a eu fini de piller la CAADE et qu'il s'en est allé, Vous avez nommé à sa place M. KPINGAMA, un autre Yakoma.

La Directrice Générale de l'Office National d'Informatique est Sango (Yakoma au plan ethnique).

Le Directeur Général de l'ENERCA est le beau-frère de M. GBASSINGA, lequel GBASSINGA, Haut Commissaire aux Sociétés d'Etat, est Votre cousin, donc Yakoma.

Et que dire de PETROCA ?

C'est à croire que cette société dont l'Etat centrafricain est actionnaire, est propriété personnelle de votre neveu KOUE Jonathan. Il y touche un salaire d'environ 4.000.000 de francs CFA par mois ; il est en outre propriétaire des citernes qui livrent le carburant à PETROCA (est-il le seul ?). Et le Président du Conseil d'Administration de PETROCA est votre cousin, M. KOYAGBELE Joseph.

Et dernièrement Vous avez nommé M. NGOUDA Séverin, Votre cousin, comme Directeur Adjoint Financier de PETROCA. Quels sont ses titres universitaires ? Quelles sont ses références professionnelles ? Quelles études a-t-il faites pendant son très long séjour en France ? Manque-t-il vraiment des cadres centrafricains compétents capables d'occuper ce poste ?

Et SOCATEL ?

La République Centrafricaine manque-t-elle d'Ingénieurs sortis de la prestigieuse Ecole Supérieure des Télécommunications de Paris et expérimentés ? Certainement pas. Mais Vous avez nommé comme Directeur Général de SOCATEL un Yakoma, lieutenant dans l'Armée, frère du député Yakoma SOLE-YAVRO, pour qu'ils se partagent les marchés des télécommunications de SOCATEL.

Et j'en arrive à l'Armée.

En peu de temps, Vous avez vidé l'Armée centrafricaine de ses meilleurs éléments sous des prétextes divers. Vous avez appliqué à l'Armée Votre politique tribaliste : ne sont aux postes de commandement que vos proches parents et Yakomas : le sous-chef d'Etat-Major KASSA, et autres KOYANGBO, GAMBBA et BANGA, pour ne citer que ceux-là. Il en est de même de la Gendarmerie, commandée en fait par votre cousin, le colonel BIAMBA.

L'armée centrafricaine n'est plus que l'ombre d'elle-même : sans matériels, sans munitions, sans entraînement et sans équipements.

VII/-

Et pour couvrir cette hypocrisie, cette politique de discrimination tribale, d'injustice, de division et de haine, Vous avez institué une journée de prière et des dîners de prière. Mais peut-on tromper Dieu ? Votre pratique politique n'est en rien conforme aux préceptes divins, à la morale divine.

Croyez-Vous que Dieu écoute ces prières publicitaires prononcées ostensiblement au début de chacune de vos cérémonies officielles ?

Dieu peut-il écouter un soi-disant Conseiller spirituel qui colle au vol et au pillage et qui est devenu rapidement dans votre sillage propriétaire de multiples biens ? Peut-être ces biens lui sont tombés du ciel ?

Votre journée de prière est vraiment une imposture ; il ne Vous appartient pas de dire aux Ministres des différents cultes ce qu'ils doivent faire et dire à leurs adeptes. François DUVALIER avait toujours une Bible sur sa table ; et pourtant Dieu sait...

VIII/-

Cette politique de discrimination tribale, d'injustice, de corruption, de fraude, de pillage systématique et éhonté de l'économie centrafricaine a déjà entraîné des conséquences très graves, irrémédiables pour Vous.

Seuls ceux qui sont aveuglés par leurs gains frauduleux ne voient pas ce qui arrive ; ils se bercent d'illusions en disant que cela n'arrive qu'aux autres et que ce qui se passe

actuellement ailleurs n'arrivera pas en Centrafrique. Bokassa aussi a pensé la même chose en son temps ; mais... !

Chaque ethnie se replie sur elle-même, compte ses membres, mesure ses forces et se prépare fébrilement dans le silence à l'action violente pour Vous renverser.

Toutes sont unanimes sur un point : Votre régime doit être renversé par la violence, par un soulèvement général et total, et par une descente dans la rue.

L'unanimité est faite sur ce point du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest en passant par le Centre.

Les ethnies majoritaires ne peuvent plus Vous tolérer.

Et mettez-Vous bien dans la tête que Vos Yakomas ne représentent que 5% environ de la population de ce pays.

IX/-

Face à ce soulèvement général et proche et inévitable, Vous allez agiter Votre Garde Présidentielle ; ce « m'as-tu vu » ostentatoire sera inefficace. L'actualité récente fourmille d'exemples.

Face à la colère populaire, Vous aligner votre Escadron Blindé Autonome ; ridicule et dérisoire ! lequel Escadron Blindé Autonome est composé de gens de chez Vous, inexpérimentés et sans conviction à mourir pour Vous. Et quand bien même le voudraient-ils qu'ils ne feraient rien face à la colère de la masse dans la rue. Alors, ils déposeront leurs armes et s'enfuiront après avoir tiré quelques cartouches.

Vous compterez sur un voisin immédiat pour qu'il vous envoie un détachement, il Vous répondra qu'il ne s'agit pas d'un putsch militaire et qu'il ne peut braver un peuple qui descend dans la rue chez lui ; affaire intérieure !

Aucune convention secrète ne Vous sauvera.

Alors Vous prendrez votre hélicoptère pour Vous enfuir ; Vous enfuir avec Votre femme et Vos enfants.

Mais combien de Vos parents, combien de « sœurs unies », combien de Yakomas réussiront-ils à s'enfuir ?

Ils seront abandonnés à eux-mêmes et livrés à la vindicte populaire des autres ethnies. Même ceux qui s'enfuiront au Zaïre seront considérés comme des réfugiés politiques bons à inscrire au H.C.R et les Zaïrois les considéreront toujours comme des Etrangers.

Vous aurez ainsi fait liquider toute une ethnie par votre politique discriminatoire et rétrograde. Et Vos descendants porteront cette honte comme Caïn et l'œil qui le regardait partout même dans la tombe.

X/-

C'est que l'argent frauduleusement accumulé dans les Banques étrangères risque d'échapper à leurs auteurs frauduleux.

En effet, la conjoncture internationale a changé ; ce qui s'est passé en Europe de l'Est a brusquement retourné les opinions et les cours des évènements.

Les Autorités françaises multiplient les déclarations en direction de l'Afrique noire en insistant sur la nécessité de la démocratie réelle, de la lutte contre la corruption, la fraude et le pillage des économies nationales.

Les Etats-Unis d'Amérique du Nord avaient déjà donné l'exemple en restituant les biens de Marcos au peuple des Philippines et le brave Marcos n'a pas tardé à en mourir. Ils ont fait saisir les avoirs bancaires de NORIEGA.

C'est dire que demain, celui qui sera renversé risque de voir son argent déposé à

l'étranger être saisi et restitué à son pays d'origine si le nouveau régime tente une action pour le réclamer. Personne n'est donc sûr de profiter de l'argent frauduleusement placé à l'Etranger.

Et d'ailleurs, la France garantissant le franc CFA, les services secrets français connaissent parfaitement les comptes bancaires des dirigeants africains en Suisse et ailleurs.

Voilà la situation de notre pays ; voilà ce dont il faut s'occuper.

Au lieu de cela, Votre ministre de l'Intérieur et Vos services de renseignements n'en finissent pas de gesticuler, de me surveiller dans toute la ville de Bangui et de Vous dire que je vais faire un coup d'Etat contre Vous. Depuis quand un homme solitaire, sans moyens financiers peut-il faire un coup d'Etat ?

En réalité, certains de votre entourage immédiat sentent venir le danger et voudraient bien faire un coup de Palais pour sauver leur propre situation avant qu'il ne soit trop tard.

Et pour détourner Votre attention de tout cela, ils crient au loup et ce loup, c'est GUERET.

XI/-

Depuis ma sortie de prison, je garde le silence ; en fait, je garde le silence depuis 5 ans.

J'avais espoir que la situation du pays s'améliorerait ; je constate qu'elle va de mal en pis ; l'atmosphère politique s'alourdit silencieusement, mais sûrement.

Alors j'ai pris mon porte-plume pour écrire ; ce premier écrit critique et positif, je l'ai destiné à Vous seul aujourd'hui.

Puis, je vais attendre ; j'ai attendu 5 ans, j'attendrai encore. Et après, j'écirai de nouveau pour dire ce que je viens de dire ; je le ferai publiquement cette fois-là.

Je prendrai publiquement le peuple centrafricain à témoin.

Je m'adresserai aux amis de mon pays par voie de presse, africaine, française et internationale.

J'ai écrit pour dire la vérité, car la vérité est la condition de la justice, de la démocratie, de l'unité, de la paix et du progrès du peuple centrafricain.

Quand la coterie d'intrigants qui vous entoure et certains de Vos parents liront ces écrits, ils crieront au scandale, au crime de lèse-majesté, à l'offense au chef de l'Etat, à l'appel à la déstabilisation, au complot contre la sûreté de l'Etat, et j'en passe... Et ils vous diront :

« il faut arrêter GUERET

« il faut emprisonner GUERET

« il faut tuer GUERET ».

Mais moi, aucun être humain ne peut me tuer, parce que je suis la vérité et on ne tue pas, on ne peut pas tuer la vérité.

Veillez agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma très respectueuse considération.

F. GUERET

Lettre de François Guéret au Président André Kolingba : « J'ai écrit pour dire la vérité, car la vérité est la condition de la justice, de la démocratie, de l'unité, de la paix et du progrès du peuple centrafricain » (Bangui, 20 mars 1990)